



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE



La vigilance et l'action s'imposent toujours !

Le mois de mai est perlé de fériés et de semaines de détente à poser, c'est donc en équipe restreinte que s'est déroulée l'assemblée du 21 mai 2019 dont l'ordre du jour s'est centré sur un point bilan de nos revendications et des conditions d'exercice dans les MDS et autres services.

→ Point sur les postes vacants sur l'ensemble des MDS ; il nous manque encore quelques données ! Faites-nous remonter dans les plus brefs délais le nombre de personnels absents, toutes professions confondues, en spécifiant le motif (maladie ordinaire, longue maladie, disponibilité, mutation, congé parental...) en l'envoyant au plus tôt aux syndicats CGT et FSU.

→ Rappel des revendications : nous demandons le remplacement des postes vacants dans toutes les

MDS par l'embauche rapide de personnels auxiliaires, personnel précieux qui permettaient jusqu'alors de faire face aux absences non couvertes par les volants. Nous savons qu'il manque environ 25 postes d'auxiliaires contractuels.

→ Suivi des tables rondes : restitution du RDV du 10 mai 2019 en présence de Madame la Déléguée à l'enfance, de la DGAS et de nos organisations syndicales et d'une délégation du personnel.

Prévention sociale

► **CAF** : le comité de suivi d'articulation avec la CAF continue de travailler dans le but d'améliorer les fonctionnements. La CAF s'est engagée à répondre plus vite aux saisines de la BALF par les TS. Une information doit parvenir aux différentes MDS sur les nouvelles modalités de saisine de la CAF. Nous avons fait remonter concrètement les difficultés encore présentes sur le terrain avec les multiples situations de ruptures de ressources par la CAF et défendu la nécessité d'arrêter au plus vite ces suspensions brutales et de respecter le maintien du reste à vivre.

► **MSA** : retard du travail engagé en raison d'un changement de Directeur à la MSA. Un nouveau RDV était prévu le 17 mai. Des propositions devaient suivre...

► **CCAS** : bilan final terminé avec le CCAS de Marseille. Bilan à poursuivre avec les autres CCAS du Département pour mettre en place des conventionnements élargis.

► **Hébergement d'urgence** : la création de 50 places supplémentaires est confirmée et sera validée au budget du mois de juin 2019 puis confiée à des nouvelles structures (de type hôtel de la famille ou chau-

mière). À la DGAS, un pôle « hébergement d'urgence » est créé avec deux cadres A positionnés sur cette mission.

► **Pour le 115**, la DITAS fait le constat que sur 22 MDS, 11 MDS n'ont pas « les bonnes pratiques » car n'utilisent pas les lignes proposées et identifiées et les créneaux horaires prévus (13h/15h).

► **Le travail avec l'État** sur le profil de la vulnérabilité des publics État/Département reste encore en suspens.

► **Sur les violences faites aux femmes**, une convention est en cours d'élaboration à la mise à l'abri.

Protection de l'Enfance

► **L'espace Accueil Enfants** (pour les enfants en attente de lieux de placement) projet validé au CTP de 27 mars 2019 est toujours en attente de locaux ; 4 postes vont être créés au budget de juin (DM1). Les modalités d'organisation et le contenu du projet doivent encore faire l'objet d'un travail spécifique (réunion le 24 mai). Nous demandons à être associés à la mise en place de ce projet et avons reçu l'engagement en CTP de travailler sur les rythmes de travail, etc...



► **Visites médiatisées** : élargissement de l'externalisation. Plusieurs dossiers sont présentés en CP. Augmentation des dotations de certaines associations déjà conventionnées afin d'augmenter leur nombre de VM. Et travail avec les MECS pour qu'elles en assurent la mise en œuvre.

► **Création de places** : 500 places de créées pour les MNA (appels à projets en cours) ; + 16 places à l'Escale Saint-Charles.

► **Places supplémentaires d'accueil d'enfants** : 5 à Servel en familles d'accueil ; 2 à la Chamade ; 9 au Mas de Villevieille ; 20 à Acte 13 (jeunes majeurs) ; 3 projets de lieux de vie sont en cours d'instruction.

► **+ 30% possible d'augmentation des places sur les MECS.**

Nos organisations syndicales ont réaffirmé fortement :

→ La nécessité de continuer à créer des places susceptibles de permettre aux enfants confiés au département d'être pris en charge et protégés à tout moment et ce, dans des conditions dignes, sécurisantes et prenant en compte la vulnérabilité de l'enfant.

→ Le repositionnement du PAD comme une mission de protection de l'enfance et d'en confier la charge aux équipes de l'enfance famille sur l'ensemble du département. En effet, certaines MDS attribuent des suivis PAD aux équipes de cohésion sociale. Or, cette mesure judiciaire doit rester au cœur de la mission de protection de l'enfance.

→ La suspension immédiate des restrictions posées il y a quelques mois par le Département en matière d'éligibilité des jeunes au contrat de jeune majeur fixant des critères restrictifs, excluant tous les jeunes

majeurs n'ayant pas été pris en charge avant leur majorité par l'ASE.

→ L'absence de réponse le jour du RDV. Madame la Déléguée nous a dit y réfléchir et revenir vers nous.

→ La nécessité que les groupes de travail avec le partenariat se poursuivent afin que cela débouche sur des réponses et des améliorations concrètes pour les usagers et pour les travailleurs sociaux.

→ La suspension immédiate des radiations du public dit "ONE" – orientation nouveaux entrants – dans le dispositif RSA.

Un nouveau courrier a été adressé fin mai à Madame la déléguée à l'Enfance afin d'obtenir un positionnement clair sur les PAD et sur les jeunes majeurs.

Face à la dégradation du secteur de la protection de l'enfance, l'augmentation de mineurs(es) et de majeurs(es) à la rue, le manque de places et de moyens pour assurer nos missions correctement, nous devons nous faire entendre lors des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance qui ont lieu cette année à Marseille au Parc Chanot les 4 et 5 juillet 2019. C'est pourquoi, nous vous proposons une AG de l'ensemble des personnels concernés par l'enfance (IP, Suivi de placements, PMI, Prévention sociale, SMAP, SAF...), lundi 17 juin de 14h00 à 17h00 pour préparer actions et réactions !

Retrouvons nous nombreux en Assemblée Générale

LUNDI 17 JUIN 2019 DE 14h00 à 17h00

**en salle de réunion syndicale à l'Hôtel du Département (A1 123c)
puis pour une AG globale**

MARDI 2 JUILLET DE 14h00 à 17h00

3 heures d'information syndicale ont été déposées auprès de l'Administration